

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité.

Séance du 24 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre novembre, à dix-neuf heures et sept minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du Conseil Municipal en mairie de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix-huit novembre deux mille vingt et un.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 24

Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Didier BOURGEOIS, Corinne BOYER, Olivier BROCHET, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Christine MARTINE, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER.

Membres absents excusés avec pouvoir : 4

Joël BORGEOIS pouvoir à Monsieur Alexandre LALLEMENT
Gaëlle FORAY pouvoir à Madame Corinne BOYER
Jessie MARIN pouvoir à Monsieur Philippe EMIN
Sonia ZANI pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1

Maria GUILLERMET

Secrétaire de séance : Madame Claire BILLON BERTHET

24 présents, 4 pouvoirs, soit 28 votants.

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter, et le cas échéant, si l'emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3.

Vu l'avis du Comité Technique (en cas de suppression d'emploi),

Considérant qu'il appartient donc à l'Assemblée Délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 29 janvier 2019,

Considérant la nécessité de supprimer le poste d'Educateur Jeunes Enfants de catégorie B en raison de l'intégration du cadre d'emplois en catégorie A, de supprimer le poste d'Infirmière à 35 heures en raison du

départ en retraite de la directrice et de créer un poste d'Infirmière à 17h30 et d'un poste d'Educateur Jeunes Enfants (fonction Directrice de la Crèche) à 35 heures,

Le Maire informe qu'en raison du départ à la retraite de Marie Christine DAUDET, Directrice de l'Espace Petite Enfance au 1^{er} octobre 2020 qui occupait son poste en qualité d'infirmière, mission qu'elle assurait aussi, en travaillant à temps complet et heures supplémentaires forfaitaires (IHTS et Compte Epargne Temps).

Son temps comportait donc la fonction de Direction et la fonction d'Infirmière sur un temps plein (environ 140%).

La commune a pris la décision de :

- Faire progresser l'éducatrice jeunes enfants en poste sur la fonction de Direction sur un temps plein,
- Recruter une infirmière sur un temps non complet pour la fonction d'Infirmière (50%),
- Compenser les temps sur le remplacement de l'éducatrice par le recrutement d'une Educatrice Jeunes Enfants à temps plein (100%).

Il est proposé donc de modifier le tableau des emplois afin de pouvoir procéder au recrutement de l'infirmière en respectant les vacances normales correspondant à la nouvelle organisation.

Enfin, pour finaliser les modifications de ce cadre d'emploi, il est proposé de supprimer le poste d'Educateur Jeunes Enfants de Catégorie B du fait de son intégration à la catégorie A au 1^{er} février 2019 (déjà prévu au tableau des emplois du 1^{er} janvier 2019 lors de la création de la Commune Nouvelle).

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** les modifications du tableau comme suit :

filière	catégorie	cadre d'emploi	postes créés TC	postes pourvus TC	postes créés TNC	quotité	postes pourvus TNC
Sociale et médico-sociale	C	ATSEM	7	7 dont 1 non titulaire	0	0	0
		auxiliaire de puériculture	8	3	0	0	0
		agent social	1	0	0	0	0
	A	éducateur de jeunes enfants	2	2	0	0	0
	A	infirmier en soins généraux	0	0	1	0	1

- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1^{er} novembre 2021,

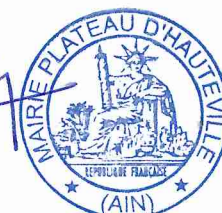
- **AUTORISE** le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire,


Philippe EMIN



Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20211124-DE-2021-146-DE
Date de télétransmission : 08/12/2021
Date de réception préfecture : 08/12/2021